

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00577

Numéro SIREN : 840 529 697

Nom ou dénomination : CORPS 78

Ce dépôt a été enregistré le 30/06/2021 sous le numéro de dépôt B2021/004008

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Tenue à date du service

Exercice ouvert le 01012020 et clos le 31122020 Régime simplifié d'imposition Régime réel normal
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe Si PME innovante Si optant pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritimes)

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION
COPRS78
4 IMP DU VALLON

Identification du destinataire
78690 AUNEAU

Insp. IFU	N° dossier	N° Siret
		84052969700020

B ACTIVITE
Activités exercées (souligner l'activité principale) :
ORTHORPOTESITE
Si vous avez changé d'activité, cochez la case

Préciser éventuellement :
l'ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)
- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,33 % ou au taux de 31 %	Bénéfice imposable au taux de 28%	Bénéfice imposable au taux de 15%	Déficit (report de la ligne 20 du 2058A ou 372 du 2033D)	5 549
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%				
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%	Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies		
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher le cas selon le cas). Ces abattements ne doivent pas être rattachés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines Taxation entreprise art.44 octies A <input type="checkbox"/>	Fôles de compétitivité <input type="checkbox"/>		
Entreprises nouvelles art.44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quinquies <input type="checkbox"/>	Zones de développement pôle/art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies <input type="checkbox"/>		
Développement à dynamiser (DUD) art.44 septies <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15%	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>		
Société d'investissement immobilier exonérée <input type="checkbox"/>					
4 Option pour le crédit d'impôt contre-achat dans le secteur agricole art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					

D IMPUTATIONS

1 Au titre des revenus mobiliers de personnes physiques ou de sociétés, pour lesquels l'impôt a été payé
2 Au titre des revenus assimilés au revenu de personnes physiques, pour lesquels l'impôt a été payé

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI)
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2)
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé
OGA/OMGA Visé conventionné
Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable :
- Conseil :
- CGA/OMGA ou visé conventionné :
N° d'agrément

DOURDAN
Signature et qualité du déclarant
SUEUR Sylvain
CORPS 78 Sylvain SUEUR
1 rue de Bretagne
78690 Les Essarts Le Roi
07 72 09 56 84
SIRET : 840 529 697 0002
FNPS : 78 26 6089 5
president

A AUNEAU BLEURY, le 07062021

Modifié par la loi n°2004-601 du 6 août 2004 (suppression de l'art. 223 A à U du CGI)

IMPOT SUR LES SOCIETES

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **COPRES78**
et Date de clôture de l'exercice **31122020**

J **DIVERS**

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des rémunérations (frais des services exceptionnels dans les DSN) et versements aux ayants droit et aux bénéficiaires, figurant sur les DSN de 2017, croissant avec les heures travaillées. En l'absence des salariés, le cas échéant, des indemnités compensatoires de la mise sur les réserves, telles notamment les sommes perçues au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-rentreuses par les salariés.	
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)

	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater du CGI)
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
MVLT imputés sur les PVLT de l'exercice	
MVLT réalisés au cours de l'exercice	
MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise COPRS 78		4 IMP DU VALLON		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		78690 AUNEAU			
SIRET		8 4 0 5 2 9 6 9 7 0 0 0 2 0			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 17	
		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
		31122020		31122019	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles*	028	030	1 626	3 049
	Immobilisations financières* (1)	040	042	1 300	1 300
	Total I (5)	044	048	1 626	3 552
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		060	062		
	Marchandises *				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres*(3)	068	070		115
		072	074	123	128
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	5 104	5 874
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	5 227	6 117
Total général (I + II)	110	112	10 405	11 226	10 466
PASSIF			Exercice N NET	Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500	500
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		50	
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134		5 217	
	Résultat de l'exercice	136		(153)	5 750
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		5 614	6 250
	Provisions pour risques et charges	154			
Total II					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 110	948
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 307)	172		2 055	3 269
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176		3 165	4 217	
Total général (I + II + III)	180		8 779	10 466	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 300	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: COPRS78		Néant <input type="checkbox"/>							
A - RESULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122020		Exercice N-1 clos le 31122019							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	30 255	35 573					
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons	215	214						
			intracommunautaires	217	218						
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222							
	Production immobilisée *			224							
	Subventions d'exploitation reçues			226	5 397						
	Autres produits			230	3	33					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	35 655	35 606					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	1 124					
Variation de stock (marchandises) *				236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	2 202	2 862					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240							
Autres charges externes* :		(dont crédit bail : - mobilier : 282 - immobilier :)		242	15 628	18 513					
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	443	244	727	551					
Rémunérations du personnel *				250	13 419	4 439					
Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	1 573	1 631					
Dotations aux amortissements *				254	798	828					
Dotations aux provisions				256							
Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	490						
		260									
Total des charges d'exploitation (II)			264	35 961	28 826						
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(306)	6 780					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280							
	Produits exceptionnels (IV)			290	154						
	Charges financières (V)			294							
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		15				
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)	348								
	Impôts sur les bénéfices *			306		1 015					
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(153)	5 750				
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	314	153			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318							
	Provisions non déductibles*			322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324							
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997						
	Déductions	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986		Zone franche urbaine (44, octies et 44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127		
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)		981		Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44, quinquies)	138		342	
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993			
Divers* dont		Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		5 397
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648								
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		354	5 549				
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356							
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360					
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372	5 549				

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2020

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450	3 877	452		454		456	3 877				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480	1 300	482		484		486	1 300				
TOTAL		490	5 177	492		494		496	5 177				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	828	542	798	544		546	1 626				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570	828	572	798	574		576	1 626				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : COPRS78					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700		705			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710		715			2			
Constructions	720		725			3			
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			4			
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			5			
Matériel de transport	750		755			6			
Autres immobilisations corporelles	760		765			7			
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860	5 549						
Total des déficits restant à reporter		870	5 549						
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	1 731
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	1 448
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : COPRS78		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012020		et clos le : 31122020	
		Durée en nombre de mois 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel *	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		30 255
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
	TOTAL 1	106	30 255
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		3
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		5 397
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	TOTAL 2	144	5 399
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121		5 758
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		5 115
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		490
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150		
	TOTAL 3	152	11 363
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	24 292
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|0|**

N° SIRET **8|4|0|5|2|9|6|9|7|0|0|0|2|0**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **COPRS78**

ADRESSE (voie) **4 IMP DU VALLON**

CODE POSTAL **78690**

VILLE **AUNEAU**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique **SUEUR** Prénom(s) **SYLVAIN**
 Nom marital % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **100**
 Naissance : Date **22061978** N° département **78** Commune **VERSAILLES** Pays **FRANCE**
 Adresse : N° **4** Voie **IMPASSE DU VALLON**
 Code postal **28700** Commune **AUNEAU BLEURY ST SYMPHO** Pays **FRANCE**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : Monsieur, Madame, MME pour Mademoiselle.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE **3|1|1|2|2|0|2|0|**

N° SIRET **8|4|0|5|2|9|6|9|7|0|0|0|2|0**

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **COPRS78**

ADRESSE (voie) **4 IMP DU VALLON**

CODE POSTAL **78690** VILLE **AUNEAU**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE **905**

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>		Code postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut à gauche de la case prévue à cet effet et de noter le nombre total de tableaux complétés en haut à droite de cette même case.

SASU CORPS78
société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 500.00 €
Siège social : 4 impasse du vallon – 28700 AUNEAU-BLEURY-ST SYMPHORIEN
R.C.S. : CHARTRES 840529697

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 26 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un le 26 juin à dix neuf heures, l'associé unique de la société par actions simplifiée unipersonnelle CORPS 78 au capital de 500,00 Euros lors de l'Assemblée Générale Ordinaire au siège social : 4 impasse du vallon – 28700 AUNEAU-BLEURY-ST SYMPHORIEN

Etait présent:

- Monsieur SUEUR Sylvain titulaire de: 100 parts sociales

Total : 100 parts sociales

1 part sur les 1 composant le capital social étant représentées, l'assemblée peut valablement prendre toute décision.

L'assemblée est présidée par Monsieur SUEUR Sylvain associé unique

L'assemblée n'étant saisie que de résolution de caractère ordinaire peut donc valablement délibérer.

Le président dépose ensuite sur le bureau et met à disposition de l'associé :

- le rapport spécial de gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code de commerce
- le rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre ;
- l'inventaire au 31 décembre 2020;
- les comptes annuels : bilan, compte de résultat, et annexes arrêtés à la même date
- le texte des résolutions qui seront soumises au vote de l'assemblée

Le président rappelle que les associés sont réunis en Assemblées Générale Ordinaire afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour dont il donne lecture et qui est ainsi conçu :

- le rapport spécial de gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code de commerce
- Rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31. décembre 2020;
- Approbation de ces comptes et du rapport de gestion ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31. décembre 2020 ;
- Quitus de sa gestion à la gérance ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que du rapport spécial.

La discussion est déclarée être ouverte

Après divers échanges de vues, et la discussion générale étant close, le président met successivement aux voix, Les résolutions suivantes découlant de l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION : Communication des documents présentés aux associés.

L'assemblée générale donne acte à la gérance de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont été bien respectées et, notamment, la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée et de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Conventions visées par l'article 223-19 du nouveau code de commerce.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 223-19 du nouveau code de commerce, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conclusions sur lesquelles il porte. Chacune de ces conventions a été soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part le ou les associés intéressés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des documents présentés à l'assemblée générale.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve ledit rapport, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat déficitaire de 152.92 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation du résultat.

L'assemblée générale approuve les propositions de la gérance et, conformément aux dispositions statutaires, décide d'affecter ce résultat bénéficiaire de la façon suivante :

- Déficit de l'exercice.....152.92 €
- en totalité en report à nouveau.....152.92 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : Quitus à la gérance.

L'assemblée générale donne quitus entier à la gérance pour l'exercice 2020 de l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : Rémunération du mandat social.

Monsieur SUEUR Sylvain a perçu en rémunération de son mandat sociale la somme de 10.055,22 €
Monsieur SUEUR Sylvain, ayant droit en outre, au remboursement de ses frais de déplacement et de représentation, sur justificatifs et à la prise en compte par la société de ses cotisations sociales personnelles en qualité associé unique

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : Charges non déductibles

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

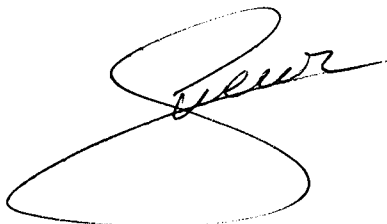
HUITIEME RESOLUTION : Pouvoirs.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Aucune autre question n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par la gérance et les Associés présents.

Monsieur SUEUR Sylvain



CORPS 78 Sylvain Sueur
1 rue de Bretagne
78690 Les Essarts Le Roi
07 72 09 56 84
SIRET : 840 529 697 00020
FNPS : 78 26 6689 5